

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-63

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Daniel Serant

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 28
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6
Nombre de conseillers communautaires absents : 3

PRESENTS :

MM. Serge BERARD, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mme Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, M. Erwan LE SAUX, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Daniel SERANT, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Agnès BERAL donne pouvoir à Pierre FRESSYNET
Laurence BEUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL
Guy BOISSERIN donne pouvoir à Christine MARCILLIERE
Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE
Guillaume LEVEQUE donne pouvoir à Céline ROTHEA
Martial GILLE donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

ABSENTS :

Jean-Luc BERARD
Christiane CONSTANT
Grégory NOWAK

Publiée le 3 juillet 2023,

Objet : Désignation d'un représentant et son suppléant au sein du Sud-Ouest Emploi (SOE)

Vu le rapport par lequel Françoise Gauquelin expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-04-00006 du 04 juin 2021.

Vu les statuts de l'association Sud-Ouest-Emploi en date du 15 juillet 2015,

Sud-Ouest Emploi est une association de type loi 1901 qui a pour objet :

- De répondre aux difficultés professionnelles ou extraprofessionnelles des demandeurs d'emplois,
- De contribuer au lien entre le développement économique, l'emploi et l'insertion,
- De mettre en œuvre des missions d'ingénierie et d'innovation sociale.

Les statuts de Sud-Ouest Emploi prévoient la possibilité pour la CCVG de désigner un représentant et son suppléant au sein de son conseil d'administration.

Le bureau communautaire réunie le 20 juin 2023 propose de désigner :

- Marie Dechesne en qualité de titulaire,
- Pascale Millot en qualité de suppléante.

Il est également proposé de voter le montant de l'adhésion à 500€ pour l'année 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

APPROUVE la désignation de Marie Dechesne en tant que représentante de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et Pascale Millot en tant que suppléante ;

AUTORISE la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADHERE au Sud-Ouest Emploi pour une cotisation annuelle d'un montant de 500€ pour l'année 2023.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif.

Extrait certifié conforme,